

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2016, À 20H00, À L'ÉDIFICE MUNICIPAL ESPACE LIBRE EXPRESSION, SITUÉ AU 545, CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est absent monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

TENUE DE LA REMISE DE PRIX

À 19H50 S'EST TENUE UNE REMISE DE PRIX À QUATRE RÉCIPENDAIRES DANS LE CADRE DU CONCOURS DES FLEURONS ORGANISÉ PAR LA VILLE.

MADAME DANIELLE LAVOIE, MAIRESSE, A REMIS LESDITS PRIX À :

- 4^e prix : Monsieur Mario Benoît;
- 3^e prix : Monsieur Étienne Veilleux;
- 2^e prix : Monsieur Pierre Roy;
- 1^{er} prix : Monsieur Pierre Chagnon.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 21 novembre 2016 ouverte.

RÉSOLUTION 2016-11-382

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant le point :

- 9.6 Fourniture et installation de systèmes d'éclairage – Parc de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Électrel inc..

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 octobre 2016

- 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 25 octobre 2016
- 3.5 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 15 novembre 2016
- 4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 383-23 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2017
 - 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 399-22 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2017
 - 4.3 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 415-15 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2017
- 5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 332-20 modifiant les Règlements numéros 332 et 332-9 dans le but de modifier la durée permise de stationnement en période hivernale
- 6. Administration générale
 - 6.1 Nomination de la mairesse suppléante pour la période du 22 novembre 2016 au 20 mars 2017 – Madame la conseillère Clarisse Viens
 - 6.2 Dépôt de la liste d'embauche – Personnel temporaire
 - 6.3 Campagne de financement 2016 – Centraide Richelieu-Yamaska
 - 6.4 Entente intermunicipale relative à un contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique – Service de sécurité incendie – Autorisation de signature
 - 6.5 Appui de la Ville – 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes
 - 6.6 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
 - 6.7 Mise en place du paiement en ligne des activités offertes par le Service du loisir et de la culture – CT-Paiement et Global Payments – Autorisation de signature
 - 6.8 Appui de la Ville – Contrat social envers les aînés – Réseau FADOQ
 - 6.9 Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu – Gala Grand Richelois
 - 6.10 Activité de financement – Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés
- 7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 octobre au 15 novembre 2016
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2016-11-01

- 7.3 Régie Intermunicipale du Transport Adapté de la Vallée du Richelieu (R.I.T.A.V.R.) – Approbation de la grille tarifaire 2017
- 7.4 Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu (C.I.T.V.R.) – Approbation de la grille tarifaire 2017
- 7.5 Dépôt de la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Ville
- 7.6 Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ octroyés par la Ville à un même cocontractant et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$
- 7.7 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2017
- 7.8 Dépôt des états comparatifs semestriels
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
- 8.1 Demande de dérogation mineure – 600-608, rue Côté
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 600-608, rue Côté
- 8.3 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 1338, chemin des Patriotes
- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 175 rue d'Oxford
- 9. Travaux publics
- 9.1 Remplacement d'appareils – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 9.2 Rejet des soumissions – Construction des terrains de tennis
- 9.3 Rejet des soumissions – Compensation de l'habitat du poisson à la halte routière
- 9.4 Approbation de la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres – Services professionnels auprès de firmes de génie-conseil : Plans et devis et surveillance de chantier pour la rénovation de la piscine municipale
- 9.5 Approbation de la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres – Services professionnels auprès de firmes de génie-conseil : Plans et devis et surveillance de chantier pour la réfection d'infrastructures, conformément au plan d'intervention
- 9.6 Fourniture et installation de systèmes d'éclairage – Parc de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Électrel inc.
- 9.7 Nomination d'un représentant et d'un représentant substitut auprès de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour la gestion des matières recyclables et des matières résiduelles
- 9.8 Mise à jour des plans directeurs du secteur des Quatre terres – Octroi du mandat à la firme Beaudoin Hurens
- 10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Parade de Noël 2016 – Octroi d'une aide financière – Association des pompiers d'Otterburn Park

- 10.2 Participation à une activité bénéfique – Théâtre de l'Arrière-Scène
- 10.3 Ententes avec des organismes de sports de glace – Autorisation de signature
- 10.4 Octroi d'une gratuité de la grande salle de l'Espace Libre Expression – Association des tamtams d'Otterburn Park
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Madame la mairesse, Danielle Lavoie, fait rapport sur la situation financière de la municipalité.

Elle traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme triennal d'immobilisations et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait. Elle traite également des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

L'allocation de la mairesse est jointe au présent procès-verbal comme étant citée au long.

RÉSOLUTION 2016-11-383

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 OCTOBRE 2016

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2016-11-384

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2016

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 OCTOBRE 2016

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 octobre 2016.

DÉPÔT **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 25 OCTOBRE 2016**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 25 octobre 2016.

DÉPÔT **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 15 NOVEMBRE 2016**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 15 novembre 2016.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 383-23 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 383-23 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2017.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 17 novembre 2016.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-22 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 399-22 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2017.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 17 novembre 2016.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 415-15 DÉCRÉTANT LES TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 415-15 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2017.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 17 novembre 2016.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 332-20.

RÉSOLUTION **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-20 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 332 ET 332-9 DANS LE BUT DE MODIFIER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE**
2016-11-385

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016 et qu'une demande de dispense

de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 332-20, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2016-11-386**

**NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE
2016 AU 20 MARS 2017 – MADAME LA CONSEILLÈRE CLARISSE VIENS**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin de représenter la Ville lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE madame Clarisse Viens, conseillère municipale du District 4 – Des Pommiers, soit nommé mairesse suppléante de la Ville et membre substitut de notre MRC du 22 novembre 2016 au 20 mars 2017.

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE D'EMBAUCHE – PERSONNEL TEMPORAIRE

Le directeur général intérimaire dépose la liste d'embauche du personnel temporaire et ce, conformément au Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**RÉSOLUTION
2016-11-387**

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2016 – CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA

CONSIDÉRANT que l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska a débuté ses activités dans le cadre de la campagne de financement annuel;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette politique en matière d'entraide communautaire est d'« encourager et soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles otterburnoises »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 21 octobre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville verse à Centraide Richelieu-Yamaska une somme de 350 \$ dans le cadre de cette campagne de financement;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2016-11-388**

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN CONTRAT DE FOURNITURE D'APPAREILS DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine veulent conclure une entente intermunicipale afin d'effectuer une demande commune de soumissions publiques relativement à un contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique pour leur service de sécurité incendie respectif;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 novembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal donne son accord à la mise en place d'une entente intermunicipale entre les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine relativement à un contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique pour leur service de sécurité incendie respectif;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer tout document donnant effet à la présente;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-516 Location d'équipement.

**RÉSOLUTION
2016-11-389**

APPUI DE LA VILLE – 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

CONSIDÉRANT que les organismes Centre de femmes l'Essentielle et Entraide pour Hommes ont formulé à la Ville une demande d'appui à la campagne « 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes »;

CONSIDÉRANT que cette campagne fait suite aux événements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique de Montréal;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a institué la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes;

CONSIDÉRANT que cette campagne est devenue l'occasion de porter le ruban blanc servant à dénoncer la violence faite aux femmes et à témoigner de l'appui et du support que chacun souhaite offrir à toutes celles qui ont vécu de la violence;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville appui chaque année la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes en hissant un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc à l'extérieur, le cas échéant, ou à l'intérieur de l'hôtel de Ville.

**RÉSOLUTION
2016-11-390**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu est arrivée à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler pour la période 2016-2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 novembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu pour la période 2016-2017 au coût de 183,96 \$, taxes applicables incluses;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, soit désigné à titre de membre de la Chambre pendant cette période;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-494 Légal – cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION
2016-11-391**

**MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE DES ACTIVITÉS OFFERTES PAR LE SERVICE
DU LOISIR ET DE LA CULTURE – CT-PAIEMENT ET GLOBAL PAYEMENTS –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville effectue présentement le travail nécessaire afin de mettre en œuvre tous les éléments essentiels pour permettre les inscriptions en ligne des activités offertes par le Service du loisir et de la culture et conséquemment, les paiements en ligne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 novembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville autorise la directrice du Service des finances et de la trésorerie à signer les ententes nécessaires auprès de CT-Paiement et Global Payements pour mettre en place le paiement en ligne associé aux inscriptions en ligne pour les activités offertes par le Service du loisir et de la culture;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-414 Loisirs – honoraires informatiques.

**RÉSOLUTION
2016-11-392**

APPUI DE LA VILLE – CONTRAT SOCIAL ENVERS LES AÎNÉS – RÉSEAU FADOQ

CONSIDÉRANT que la société québécoise est vieillissante et dans moins de 20 ans, les gens âgés de 50 ans et plus formeront 42 % de notre population et un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans;

CONSIDÉRANT que d'assurer une qualité de vie adéquate aux aînés est une responsabilité collective et par conséquent, le Réseau FADOQ demande à la société québécoise de s'engager formellement à en faire une priorité;

CONSIDÉRANT que le Réseau FADOQ entend exercer ce leadership essentiel avec ses partenaires pour mobiliser l'ensemble de la société et l'inciter à adhérer à ce changement majeur;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville confirme son objectif à prendre les actions nécessaires, dans la mesure de ses compétences et de l'ensemble de ses ressources, afin de privilégier la qualité de vie des aînés de son territoire.

**RÉSOLUTION
2016-11-393**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU – GALA GRAND RICHELLOIS

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu tiendra, pour une troisième année, le *Gala Grand Richelois* le 24 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, monsieur Gilles Plante, maire de la Municipalité de McMasterville et préfet de la MRC de La-Valle-du-Richelieu sera honoré;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 16 novembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville autorise madame la mairesse Danielle Lavoie à participer à ce gala;

QUE les frais de participation de 165 \$, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificative;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2016-11-394**

ACTIVITE DE FINANCEMENT – FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRÛLÉS

CONSIDÉRANT que l'Association des pompiers du Québec tiendra dans la région de Sorel, un tournoi de hockey du 20 au 23 avril 2017 au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 16 novembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville autorise des pompiers de la Ville à participer à ce tournoi et paye les frais d'inscription d'un montant de 600 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce soutien financier soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-690 Incendie - frais généraux.

**RÉSOLUTION
2016-11-395**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 OCTOBRE AU
15 NOVEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 12 octobre au 15 novembre 2016 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements 25 727,27 \$

Liste sélective au 15 novembre 2016, chèques n^{os} 15529 à 15657 46 411,78 \$

Chèques n^{os} 15659 à 15780 287 923,30 \$

Déboursés par retraits bancaires **259 435,52 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **619 497,87 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2016-11-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n^o CT-2016-11-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2016-11-396**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
(R.I.T.A.V.R.) – APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre du regroupement des villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil pour le transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Transport Adapté de la Vallée du Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des villes et municipalités décrites plus haut, soumet à leur approbation la tarification 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER la tarification suivante pour les usagers sur le territoire des villes et municipalités :

- 6 \$ passage unitaire;
- 47 \$ livret de dix (10) passages;
- 92 \$ carte mensuelle.

D'APPROUVER la tarification suivante pour les usagers hors territoire:

- 12 \$ passage unitaire pour les déplacements vers Saint-Hyacinthe et Longueuil.

D'APPROUVER la tarification suivante pour les usagers hors territoire vers Saint-Bruno-de-Montarville:

- 8 \$ passage unitaire;
- 62 \$ livret de dix (10) passages;
- 124 \$ carte mensuelle hors territoire.

DE maintenir la tarification suivante :

- 184 \$ passe estivale : trois (3) titres pour le prix de deux (2);
- 1 012 \$ abonnement annuel : douze (12) titres pour le prix de onze (11).

QUE toute course à l'extérieur du territoire nécessite l'achat d'un passage unitaire hors territoire;

QUE toute course hors territoire ne puisse être effectuée avec les autres titres de transport.

**RÉSOLUTION
2016-11-397**

**CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (C.I.T.V.R.)
– APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu (ci-après C.I.T.V.R.);

CONSIDÉRANT que, dans le contexte de mise en application de la Loi 76, le C.I.T.V.R. sous sa forme actuelle disparaîtra dès le 1^{er} avril 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain devrait être en place le 1^{er} décembre 2016;

CONSIDÉRANT que ce même conseil d'administration détermine la tarification sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain pourra réviser toute grille tarifaire dès sa création;

CONSIDÉRANT que les clients du C.I.T.V.R. ont été de fidèles collaborateurs tout au long des trente-deux années d'existence du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire du 5 octobre 2016, le C.I.T.V.R. a adopté sa grille tarifaire 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, pour être en vigueur, la tarification doit être adoptée par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres du C.I.T.V.R.;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la grille tarifaire 2017 du C.I.T.V.R. et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER la grille tarifaire 2017 du C.I.T.V.R., en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, telle qu'adoptée par la résolution 16-10-067.

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LA VILLE

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse, Danielle Lavoie, dépose la liste de tous les contrats comportant une

dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus entre le 11 novembre 2015 et le 16 novembre 2016.

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LA VILLE À UN MÊME COCONTRACTANT ET DONT L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS TOTALISE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse, Danielle Lavoie, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus entre le 11 novembre 2015 et le 16 novembre 2016 avec un même cocontractant et dont l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RÉSOLUTION 2016-11-398

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay:

D'ADOPTER le budget de l'année 2017 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prévoyant un budget total de 39 967 826 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2017, soit de 1 272 431 \$.

DÉPÔT

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 septembre 2015 et au 30 septembre 2016 ainsi que l'état prévisionnel au 31 décembre 2016, tels qu'elle les a dressés.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

RÉSOLUTION 2016-11-399

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 600-608, RUE CÔTÉ

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour l'habitation multifamiliale du 600-608, rue Côté, une hauteur de 6,61 mètres;

CONSIDÉRANT que la grille des spécifications à l'annexe B du Règlement de zonage indique qu'une hauteur minimale de 7,5 mètres est requise pour les bâtiments situés dans cette zone;

CONSIDÉRANT qu'un écart de 0,89 mètre est retrouvé;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan d'implantation de Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté le 22 septembre 2016 et révisé le 26 septembre 2016 sous le numéro 47913 de ses minutes;

CONSIDÉRANT qu'un permis a été émis pour l'agrandissement et la transformation du bâtiment imprimerie en habitation multifamiliale (5 logements);

CONSIDÉRANT qu'un permis a été émis permettant le changement de vocation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure respecte les orientations du plan d'urbanisme en matière de qualité de vie et de qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que sans l'obtention de la dérogation mineure demandée, l'application en vigueur du Règlement cause un préjudice à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des immeubles voisins peuvent continuer à jouir de leur droit de propriété, malgré la dérogation mineure accordée;

CONSIDÉRANT que les travaux en cours ou déjà exécutés ont fait l'objet d'un permis ou d'un certificat lorsqu'ils sont exigibles, et ont été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que les autres dispositions ne faisant pas l'objet de la dérogation mineure demandée sont conformes à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 365 et 431;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-48-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 septembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2016-11-400**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 600-608, RUE CÔTÉ

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour l'habitation multifamiliale située au 600-608, rue Côté, une largeur des accès aux aires de stationnement de 17,5 mètres du côté de la rue Bellevue et de 7,5 mètres de la rue Côté;

CONSIDÉRANT que l'article 135 – tableau 11 – du Règlement de zonage indique que la largeur maximale d'un accès au terrain est de 7 mètres pour l'usage habitation;

CONSIDÉRANT des écarts de 10,5 mètres du côté de la rue Bellevue et de 0,5 mètre du côté de la rue Côté sont retrouvés;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan projet d'implantation de Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté le 22 septembre 2016 et révisé le 26 septembre 2016 sous le numéro 47913 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure respecte les orientations du plan d'urbanisme en matière de qualité de vie et de qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que sans l'obtention de la dérogation mineure demandée, l'application en vigueur du règlement cause un préjudice à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des immeubles voisins peuvent continuer à jouir de leur droit de propriété, malgré la dérogation mineure accordée;

CONSIDÉRANT que les travaux en cours ou déjà exécutés ont fait l'objet d'un permis ou d'un certificat lorsqu'ils sont exigibles, et ont été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que les autres dispositions ne faisant pas l'objet de la dérogation mineure demandée sont conformes à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 365 et 431;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-49-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 septembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2016-11-401**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 1338,
CHEMIN DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT que la demande vise à agrandir le bâtiment principal en cour latérale droite;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur seront les mêmes que ceux présents sur le bâtiment principal, soit: de l'acrylique, de la pierre et de la tôle prépeinte pour la toiture;

CONSIDÉRANT qu'un bardeau de cèdre de teinte naturel sera ajouté sur la partie supérieure des façades avant et arrière de l'agrandissement ainsi que les façades latérales du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté de l'agrandissement sera une chambre au sous-sol et un bureau au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que le projet conservera l'architecture recherchée pour le secteur de *la Rivière*;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-50-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 octobre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2016-11-402**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 175 RUE
D’OXFORD**

CONSIDÉRANT que la demande vise à interchanger une fenêtre et la porte d’entrée afin de recentrer celle-ci sur la façade avant;

CONSIDÉRANT que la porte double actuelle sera remplacée par une porte simple;

CONSIDÉRANT que la galerie avant sera rétrécie afin de libérer le mur de la nouvelle fenêtre;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-51-R du comité consultatif d’urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 octobre 2016;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2016-11-403**

**REPLACEMENT D’APPAREILS – CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA
POINTE-VALAINE**

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de remplacer le chauffe-eau et le réservoir de réserve au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé à la compagnie Plomberie François Nadeau inc. de lui soumettre un prix pour réaliser les travaux de remplacement d’appareils;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 octobre 2016;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville adjuge le contrat de gré à gré pour le remplacement du chauffe-eau et du réservoir de réserve au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, à la compagnie Plomberie François Nadeau inc., pour un montant maximal de 11 200 \$, taxes applicables incluses, et ce, conformément au prix soumis par cette dernière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-26-522 Pointe-Valaine - entretien.

**RÉSOLUTION
2016-11-404**

REJET DES SOUMISSIONS – CONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres public a été lancé conformément à la Loi, pour la réalisation de travaux de construction des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT qu’après l’analyse des soumissions reçues, il appert notamment que le prix de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l’estimation établie par la Ville et ses représentants;

CONSIDÉRANT qu’à cette fin, le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues et mandate l’administration municipale pour préparer les documents d’appel d’offres en y apportant les modifications techniques

nécessaires aux exigences de la Ville afin d'obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 19 octobre 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre de la réalisation de travaux de construction des terrains de tennis;

QUE le conseil municipal mandate l'administration municipale pour préparer les documents d'appel d'offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences de la Ville afin d'obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable.

**RÉSOLUTION
2016-11-405**

REJET DES SOUMISSIONS – COMPENSATION DE L'HABITAT DU POISSON À LA HALTE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la Loi, pour la réalisation de travaux de compensation de l'habitat du poisson à la halte routière;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des soumissions reçues, il appert que le prix de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville et ses représentants;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues et mandate l'administration municipale pour préparer les documents d'appel d'offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences de la Ville afin d'obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 19 octobre 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre de la réalisation de travaux de compensation de l'habitat du poisson à la halte routière;

QUE le conseil municipal mandate l'administration municipale pour préparer les documents d'appel d'offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences de la Ville afin d'obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable.

**RÉSOLUTION
2016-11-406**

APPROBATION DE LA GRILLE QUALITATIVE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR LE DEVIS D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS AUPRÈS DE FIRMES DE GÉNIE-CONSEIL : PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mettre en œuvre un processus d'appel d'offres pour la sélection d'une firme de génie-conseil en vue de la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la rénovation de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi et à la politique de gestion contractuelle de la Ville, le conseil municipal doit approuver la grille qualitative

d'évaluation et de pondération des offres conformes, laquelle grille sera incluse et fera partie intégrante des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 1^{er} novembre 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville approuve la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres – Services professionnels auprès de firmes de génie-conseil : Plans et devis et surveillance de chantier pour la rénovation de la piscine municipale.

**RÉSOLUTION
2016-11-407**

APPROBATION DE LA GRILLE QUALITATIVE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR LE DEVIS D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS AUPRÈS DE FIRMES DE GÉNIE-CONSEIL : PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, CONFORMÉMENT AU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mettre en œuvre un processus d'appel d'offres pour la sélection d'une firme de génie-conseil en vue de la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection des infrastructures, conformément au plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi et à la politique de gestion contractuelle de la Ville, le conseil municipal doit approuver la grille qualitative d'évaluation et de pondération des offres conformes, laquelle grille sera incluse et fera partie intégrante des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 1^{er} novembre 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville approuve la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres – Services professionnels auprès de firmes de génie-conseil : Plans et devis et surveillance de chantier pour la réfection d'infrastructures, conformément au plan d'intervention.

**RÉSOLUTION
2016-11-408**

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT AUPRÈS DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT l'adoption des règlements sur la gestion des matières recyclables et des matières résiduelles par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que les règlements prévoient la nomination d'un représentant municipal choisi parmi ses employés;

CONSIDÉRANT que monsieur François Méthot-Borduas est directeur du Service des travaux publics et qu'à ce titre, il assure le suivi sur la gestion des matières recyclables et des matières résiduelles pour la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer monsieur Marc-Antoine Cardinal, ingénieur junior en génie civil pour la Ville, représentant substitut en cas d'absence de monsieur Méthot-Borduas;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin et appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal nomme monsieur François Méthot-Borduas comme représentant municipal pour la gestion des matières recyclables et les matières résiduelles et monsieur Marc-Antoine Cardinal, représentant substitut, auprès de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2016-11-409**

**MISE À JOUR DES PLANS DIRECTEURS DU SECTEUR DES QUATRE TERRES – OCTROI
DU MANDAT À LA FIRME BEAUDOIN HURENS**

CONSIDÉRANT que la Ville doit déterminer et mandater une firme de génie afin d'effectuer la mise à jour des plans directeurs pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux du secteur des Quatre terres;

CONSIDÉRANT que les services professionnels de la firme Beaudoin Hurens sont retenus à cette fin;

CONSIDÉRANT que conformément à la réglementation de la Ville, cette dépense doit être assumée par les promoteurs et ces derniers devront payer directement leur part respective de ces services professionnels à la firme Beaudoin Hurens, le tout conformément aux offres déposées à la Ville par cesdits promoteurs;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens et appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville détermine et mandate la firme Beaudoin Hurens pour réaliser la mise à jour des plans directeurs du secteur des Quatre Terres pour un montant de 20 488,55 \$, taxes applicables incluses;

QUE les promoteurs assument les coûts inhérents à la réalisation de ce mandat de la façon suivante :

- compagnie 7066058 Canada inc. 17,7 % des coûts, soit un montant de 3 154,14 \$, plus les taxes applicables;
- Service de rénovation R.S. inc., 82,3 % des coûts, soit un montant de 14 665,86 \$, plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION
2016-11-410**

**PARADE DE NOËL 2016 – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES
POMPIERS D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT que l'Association des pompiers d'Otterburn Park tiendra sa Parade de Noël annuelle le 10 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un événement financé en partie par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 24 octobre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville verse la somme de 1 000 \$ à titre de contribution financière pour la tenue de la parade de Noël et autres activités, à l'Association des pompiers d'Otterburn Park;

QUE le conseil municipal autorise l'association à utiliser des véhicules et des équipements appartenant à la Ville aux fins de la présente, conformément à la liste émise par la direction du Service des travaux publics;

QUE les fonds nécessaires au versement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir – subventions et commandites.

**RÉSOLUTION
2016-11-411**

PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE – THÉÂTRE DE L'ARRIÈRE-SCÈNE

CONSIDÉRANT qu'une activité bénéfique se tiendra le 7 juin 2017 afin de souligner le 40^e anniversaire du théâtre de l'Arrière-Scène;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 novembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville autorise madame la mairesse Danielle Lavoie à participer à cette activité bénéfique au profit du théâtre de l'Arrière-Scène;

QUE les frais de participation de 150 \$ soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificative;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2016-11-412**

ENTENTES AVEC DES ORGANISMES DE SPORTS DE GLACE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville contribue financièrement au fonctionnement de certains organismes de sports de glace et a établi un cadre d'entente afin de déterminer les paramètres de calcul des subventions et des modalités de paiement ou de remboursement pour la location de la glace;

CONSIDÉRANT qu'à cet égard, il y a lieu d'autoriser la signature des ententes entre la Ville et les organismes suivants, soit le Comité des Jeunes Riverains, le Club de patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire ainsi que le Club de Ringuette de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 novembre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville paye pour l'utilisation de la glace, par ses citoyens, un taux horaire de location de 254,95 \$ pour les organismes la Ringuette de la Vallée Richelieu et le Club de patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire et de 249,96 \$ pour l'organisme le Comité des Jeunes Riverains;

QUE la Ville fixe à 95 \$, le tarif de la surprime pour le programme d'utilisateur-payeur pour les résidents d'Otterburn Park;

QUE la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière soient autorisées à signer lesdites ententes avec les organismes de sports de glace mentionnés précédemment;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-30-970 - Heures de glace.

**RÉSOLUTION
2016-11-413**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA GRANDE SALLE DE L'ESPACE LIBRE EXPRESSION –
ASSOCIATION DES TAMDAMS D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-21, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la grande salle de l'Espace Libre Expression;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité présentée par l'Association des tamtams d'Otterburn Park afin de tenir une activité de tamjams les mercredis en soirée du mois de novembre 2016 jusqu'au mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville offre la gratuité de cette salle, à l'Association des tamtams d'Otterburn Park à tous les mercredis de 18h à 22h, du 23 novembre 2016 au 3 mai 2017 inclusivement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION
2016-11-414**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h48.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière